

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1296 rapportant une mesure d'expulsion .

n° 1296

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 octobre 1953

Numéro JO

n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro

1 décembre 1953

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis ; promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Vu l'arrêté n° 458 du 9 mai 1952 portant expulsion du Territoire de la Côte Française des Somalis

Sur proposition du Chef de la Sûreté générale p. i.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 458 du 9 mai 1951, susvisé, est rapporté en ce qui concerne : Youssouf Mohamed, Somali Habar Awal Rer Ahmed, né à Diré-Daoua vers 1935, de Mohamed Ori et de Kadidja Isman.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL. ;